

ABONNEMENT.

Saumur: 1 an... 30 fr. six mois... 16 trois mois... 9

Poste:

Un an... 35 fr. six mois... 18 trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal... Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Décembre 1883.

UNE RÉPONSE DE M. FERRY.

Le Gaulois rapporte qu'après le vote de l'ordre du jour de confiance sur les affaires du Tonkin, les membres des bureaux de l'Union républicaine et de l'Union démocratique se sont rendus au ministère des affaires étrangères, auprès de M. Jules Ferry, président du conseil.

En leur nom, M. Ranc, le leader de la majorité du 10 décembre, a porté la parole:

Monsieur le président du conseil, a-t-il dit à M. Jules Ferry qui les avait fait introduire dans son cabinet du ministère des affaires étrangères, nous vous avons fait accorder par la Chambre plus que vous ne demandiez, puisque vous ne demandiez qu'un ordre du jour pur et simple; nous vous avons fait accorder un ordre du jour de confiance, mais ce n'est point un blanc-seing sans contrôle que la Chambre a entendu vous donner. Nous venons donc vous demander ce que vous comptez faire à présent.

À l'appui de sa demande, M. Ranc a résumé les principaux arguments de son article d'il y a trois jours dans le Voltaire:

Messieurs et chers collègues, a répondu M. Jules Ferry, le gouvernement a envoyé à l'amiral Courbet les instructions que voici:

Faites savoir aux autorités chinoises que le vote de la Chambre donne au gouvernement français carte blanche pour agir; proposez-leur, en conséquence, de suspendre les hostilités, Français et Chinois gardant leurs positions respectives, et de causer avec vous.

Si les Chinois veulent faire une paix honorable pour les deux pays, mais où chacun voie bien que notre drapeau n'est pas humilié, nous ne demandons pas

mieux que de rétablir de bonnes relations entre la France et la Chine.

S'ils repoussent vos propositions, emparez-vous immédiatement de Bac-Ninh, de Soula et Hong-Hoa, en vue desquels se trouvent vos troupes. Une fois ces villes prises, nouvelle halte, nouvelle proposition de causer, dans le même esprit de conciliation et de fermeté.

Au cas où votre nouvelle proposition serait rejetée, ordre de vous emparer sur-le-champ du port de X...

Quel port? a demandé l'un des membres des deux bureaux.

Messieurs, a répliqué M. Jules Ferry, c'est un des cinq grands ports de la Chine; vous me permettez de ne point vous le nommer, parce que nous ne pouvons pas faire connaître notre plan d'expédition. Toutefois, je puis vous dire que ce n'est ni Canton, ni Shanghai; c'est un port que nous avons choisi à cause du très-grand produit de ses douanes, et nous n'en avons choisi qu'un, pour ne point interrompre tout le commerce de l'Europe, et mécontenter les puissances amies. Nous voulons nous borner aux opérations nécessaires pour obtenir satisfaction de la Chine.

Nouvel interpellateur: Monsieur le président du conseil sait-il quelles sont les dispositions de la Chine? M. Jules Ferry:

Notre ambassadeur à Londres, M. Waddington, m'a mandé que la Chine était disposée à écouter des propositions de paix, et vous n'ignorez pas que l'Angleterre est le pays le mieux au courant du conflit franco-chinois.

Le Paris a reçu la dépêche suivante de Saïgon, 12 décembre: « Une révolution vient d'éclater à Hué. Le roi Tiep-Hoa, notre allié, a été empoisonné. Des partis divers se partagent la capitale. L'influence de la Chine y paraît prépondérante.

La faiblesse des effectifs français est

assurément la cause déterminante de cette nouvelle complication. »

La mort du roi d'Annam, qui avait signé le traité d'Huê, complique singulièrement les affaires au Tonkin. Une révolution a éclaté dans la capitale de l'Annam, et ce ne sont point les 500 hommes d'infanterie de marine qui sont échelonnés sur le chemin qui conduit de la mer à la ville, qui pourront rétablir l'ordre et tenir garnison. A peine suffiront-ils à conserver le libre accès de la mer à la citadelle. Il faudra donc de nombreux renforts. Le conseil des ministres, qui a été informé de cette grave nouvelle mais qui s'est bien gardé de la faire publier, a décidé l'envoi de trois mille hommes qui partiront par fractions. De plus, une nouvelle démonstration de la flotte devant la capitale de l'Annam devient nécessaire.

La main de la Chine n'est que trop visible dans cette révolution. Elle a recueilli le légitime empereur d'Annam qui avait refusé de signer le fameux traité. Elle va maintenant lui faire restituer ses Etats par la force. La tactique est visible. M. Ferry voulait circonscrire la guerre; la Chine veut l'étendre. Jusqu'à présent nous sommes obligés de constater qu'elle réussit.

De plus, comme le dit la France, l'Allemagne fournit à notre ennemi ses armes, ses munitions, ses instructeurs, ses officiers, et peut-être ses plans de campagne.

Les dépêches de M. Bourée nous avaient déjà révélé cette intervention. Mais M. Bourée était traité en suspect; on dédaignait ses avertissements patriotiques, qui avaient le tort de déplaire.

Aujourd'hui, la vérité éclate de toutes parts.

Dans la lutte que nous allons entreprendre, nous rencontrerons devant nous un adversaire dont la diplomatie est dirigée par les suggestions, dont la résistance aura l'appui matériel d'une grande puissance occidentale.

On prendra Bac-Ninh et Soutay, mais la Chine portera sur un autre point les hostilités.

Les Allemands lui ont appris qu'on ne

vient facilement à bout d'un ennemi qu'en divisant ses forces. Et si l'on veut lutter avec succès, il faudra peut-être trois cent millions et cinquante mille hommes pour occuper toutes les forteresses depuis la frontière de Yunnan jusqu'à celle de la Cochinchine et faire face aux attaques qui seront dirigées simultanément sur une foule de points.

On sera loin alors de la répression des tentatives des pirates!

Le Temps publie une dépêche de Berlin, qui annonce que suivant des renseignements puisés à bonne source, et publiés par la Gazette nationale, le marquis Tseng aurait dit récemment à un diplomate étranger de haut rang que, par amour de la paix et pour faciliter une médiation quelconque, la Chine consentirait peut-être à l'occupation de Soutay par les Français, ajoutant qu'elle ne saurait faire la même concession pour Bac-Ninh, à cause de l'importance plus grande de cette place et aussi à cause de la forte garnison chinoise, qui n'évacuerait pas la place sans combat.

Ce journal déclare qu'aucune dépêche n'a confirmé la mort du roi d'Annam.

On lit dans le Paris:

« Les dernières dépêches arrivées cette nuit et ce matin ont fait décider l'envoi immédiat d'importants renforts.

« Nos troupes partiront par fractions. Toutefois, il sera envoyé au moins trois mille hommes dans les plus brefs délais. »

Le Figaro dit que la prise de Song-Tay ne suffira pas à pacifier l'ouest du Tonkin; il sera indispensable d'occuper Hong-Hoa, qui est la véritable clef du Delta; il est à craindre que nous ne soyons obligés de pousser jusqu'à la frontière de Chine.

Le New-York Herald publie cette dépêche de Hong-Kong, 12 décembre:

« Les préparatifs de défense continuent à Canton; le vice-roi et le général Pang sont partis, hier, avec 5 canonnières pour inspecter les forts et les lignes de torpilles.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Après avoir fouillé longtemps dans son cerveau mal équilibré, Charles regarda son ami bien en face et lui dit:

— Non, tu n'étais pas seul.

— Je t'assure...

« Vous avait versé chez le notaire 4,500 francs; en rentrant à sa maison, il rapportait encore 440 francs. Il resterait donc un déficit de 40 francs.

Cet homme a été vu dans plusieurs cabarets de Marigny-Marmande, où il a bien pu dépenser cette somme.

LE DRAME DE MONTARGIS.

Montargis (Loiret) vient d'être le théâtre d'un drame sanglant qui a causé une vive émotion dans toute la ville.

Une dame F... avait quitté son mari, habitant Reims, et s'était réfugiée avec sa pe-

respirer, l'apparition surgissait, et soudain je me sentais enveloppé de je ne sais quelle atmosphère rafraîchissante qui insufflait l'air à mes poumons, et je me rendormais dans une molle langueur. Maintenant, c'est fini, me voilà en présence de la triste et froide réalité. Ah! qui me rendra la fièvre et ses visions!

En parlant ainsi, le malade fixa son regard, comme cela lui arrivait souvent, sur sa main, venue depuis longtemps de l'anneau qui l'avait autrefois fiancé à Nancy. Un léger cri lui échappa.

— Wilkie! dit-il d'une voix entrecoupée, cher Wilkie, regarde!... l'anneau... la bague d'opale! C'est elle qui me l'a rendu! Elle est là!

jour de prison et le remplace par une amende de dix francs.

« Permettez, fait l'avocat, je prendrai la liberté de faire observer au Tribunal que le maximum de l'amende édicté par le Code n'est, en l'espèce, que de cinq francs, donc... »

Stupéfaction des trois anabaptistes du siège, qui compulsent le Code, grognent, chuchotent, bafouillent, et finalement rendent un second jugement, par lequel ils restituent à la bonne femme le jour de prison qu'ils venaient de lui enlever.

« Pardon! fait derechef l'avocat, ça ne peut pas aller comme ça: le premier juge-

Il ne rêvait pas d'autre avenir, et eût voulu pouvoir demeurer éternellement dans cet état de douce somnolence, dans cet inexprimable et paresseux bien-être qui signale toutes les convalescences. Il craignait tellement un retour complet à la santé qu'il répondait — quelquefois même avant qu'on l'interrogeât:

— Je ne me sens pas encore très-bien.

Le bon Wilkie n'était pas trompé par ces déclarations qu'il provoquait avec une certaine malice. Quant à Nancy, chacune des paroles de Charles était démentie par un regard adressé à elle seule, regard qui lui disait clairement:

2^e PARTIE

Henry VIII, extraits. — I Marche du Synode. — II Air du Baryton, chanté par M. Auguez. — III Entr'acte. — IV Quatuor chanté par Mmes Castillon et Rocher, MM. Grandville et Auguez. — Airs de ballet: 1 Introduction, entrée des clans. — 2 Idylle écossaise. — 3 Danse de la Gipsy. — 4 Gigue et final.

M. SAINT-SAËNS dirigera l'exécution de ses œuvres.

BIBLIOGRAPHIE

UN CALENDRIER INDISPENSABLE. — La Librairie des Halles et Marchés, rue de Sartine, 4, à

donc quitter la Nouvelle-Orléans pour retourner sur la plantation.

Harry était aussi du voyage; mais il ne se résolut pas à ce départ sans maugréer. Quoique l'heure ne fût guère propice aux joyeuses réunions, Harry était déjà parvenu à réunir à la Nouvelle-Orléans quelques membres épars du fameux club des Swells qui avait pu se reformer. Il s'était donné une peine infinie pour arriver à ce remarquable résultat; et voilà qu'au moment où il allait se payer le chic de se faire nommer président de son club, il lui fallait, — selon une expression pittoresque qu'il aimait à employer —

La Chlorose et l'Anémie sont heureusement combattues par l'emploi régulier du Fer Bravais. Celui-ci redonne au sang appauvri la coloration qu'il perd par la maladie.

Dépôt à Saumur: M. D'HUY, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant,

» Suivant l'opinion des officiers et des ingénieurs, les forts chinois, malgré leur belle apparence, seraient incapables de résister à une canonnade continue.

» Les troupes continuent à arriver du Nord. 4,600 hommes ont traversé, hier, la ville de Canton. Tous les hauts mandarins expriment la résolution de protéger les étrangers.

» L'amiral anglais est arrivé, hier, à Hong-Kong; il a mis la flotte entière sur le pied de guerre.

LE SCANDALE DE LODÈVE.

M. Gallier, provisoirement député de Lodève, était préfet.

Il donne sa démission, en apparence parce que ses idées ne sont pas celles du gouvernement, en réalité pour rendre à ce gouvernement le service de combattre un candidat désagréable.

Ce candidat désagréable est M. Leroy-Beaulieu, rédacteur du journal républicain *les Débats*.

M. Leroy-Beaulieu est *centre gauche*, et le gouvernement est *Union républicaine* — le grand U.

Depuis quelque temps, les électeurs n'aiment pas beaucoup le grand U, et ils s'en défient malgré les votes de confiance dont la Chambre abuse.

En conséquence, M. Gallier se présente aux électeurs avec un programme tout à fait radical, un programme que le gouvernement n'admet pas.

Il y a du tirage. Au premier tour, pas de résultat. Les deux candidats sont ballottés.

Ce n'est pas faute de pression officielle. L'administration a donné comme une meute pour réduire le candidat Leroy-Beaulieu aux abois.

Ces scandales sont dénoncés par toute la presse; l'hypocrisie du gouvernement et de son candidat est mise à nu.

Croyez-vous que le gouvernement soit honteux pour si peu?

Au second tour, la pression électorale est triplée, quadruplée, quintuplée; cela ne suffisant pas, on escamote les bulletins au nom de Leroy-Beaulieu.

Grâce à tous ces efforts, l'ex-préfet, faux radical, Gallier, est proclamé élu à la majorité pitoyable de 31 voix!

Et Gallier, détail qui vaut son prix, accourait place Beauvau pour célébrer sa victoire à la table de M. Waldeck-Rousseau.

34 voix de majorité, dans une élection aussi contestée, c'est un cheveu.

La Chambre a refusé l'investiture à des élus qui dépassaient leur adversaire de plus de mille voix.

Mais elle cassait de parti-pris le choix des électeurs.

Si une majorité de mille voix ne l'arrêtaient pas dans sa volonté de commettre une injustice, il n'y a pas à espérer qu'elle prononce contre l'homme de paille Gallier la condamnation qu'il mérite solidairement avec M. Waldeck-Rousseau.

La majorité est-elle ministérielle? Tout est là.

très-acceléré, était en nage et s'épongeait le front avec son mouchoir. En ce moment une main se posa sur son épaule. Harry se retourna vivement:

— Ah! c'est vous, gouverneur, dit le jeune swell en reconnaissant Mac Dowel.

— Tu pleures, mon enfant? dit le vieillard.

— Moi, gouverneur! J'essayais la sueur de mon front. Cette chaleur est suffocante.

— Ne cherche pas à me tromper, tu pleures. Ah! je te comprends, va! cette habitation te rappelle, comme à moi, de si doux et en même temps de si douloureux souvenirs! Notre chère Sarah n'est plus là, Harry. Nous ne la reverrons plus, celle que nous avons tous aimée.

— Mon Dieu! gouverneur, rien ne prouve que Sarah soit à jamais perdue pour nous, répondit Harry, simplement pour dire quelque chose.

— Tu crois?

— Gouverneur, tout est possible.

— C'est bien ta pensée, n'est-ce pas, que nous pouvons encore conserver quelque espoir?

— Sans doute.

— Eh bien, cher enfant, je vais te prier de mettre à exécution un projet que j'avais conçu, mais que je me sens trop vieux et trop faible pour réaliser.

— A vos ordres, gouverneur.

— Je te donnerai une lettre de crédit illimitée sur un banquier de Saint-Louis, et tu parcourras

En dehors de cette question, le bon sens, l'équité, les scandales et même les crimes ne sont d'aucune importance.

Chronique générale.

UNE ILLEGALITÉ.

La Chambre avait à peine voté, avec neuf millions qui seront suivis de beaucoup d'autres, l'ordre du jour Paul Bert et Philippoteaux, que Ferry, débordant d'enthousiasme guerrier, donnait des ordres de bataille.

Le président du conseil, en effet, a aussitôt fait connaître à l'amiral Courbet ses ordres souverains. Il lui a recommandé télégraphiquement de mener les opérations militaires avec la plus grande activité.

Dans sa précipitation, le nouveau Bonaparte ne s'est pas même aperçu qu'il commettait une belle illégalité, ou il l'a commise volontairement. En effet, le vote des crédits ne sera définitif que lorsque le Sénat aura sanctionné les décisions de la Chambre des députés.

Mais M. Jules Ferry n'est pas homme à s'arrêter à une irrégularité près.

On annonce la prochaine apparition à Paris d'un journal socialiste pourvu du titre pittoresque de: *La Butte aux Cailles*. Pourvu que M. Jules Grévy n'aille pas s'aviser de lui opposer une feuille élyséenne ornée de ce nom cynégétique: *la Butte aux Lapins*. Nous laissons à penser si la concurrence serait redoutable.

Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie vient de faire connaître qu'il serait impossible de recevoir, d'installer et de faire vivre la population des transportés.

M. le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, justement ému de ces révélations, se propose de les signaler à la commission du Sénat, et de lui demander de ne plus compter la Calédonie au nombre des possessions françaises, sur lesquelles devraient être dirigés les convois de récidivistes.

N'est-ce pas le cas d'admirer ici la prévoyance qui préside aux conceptions de M. Waldeck-Rousseau, dont tous les projets semblent empreints d'une ignorance ou d'une légèreté peu dignes d'un homme de gouvernement? (France.)

Dans sa séance d'avant-hier le conseil général de la Seine a, par 59 voix contre 7, émis un vote invitant le gouvernement à faire démolir la Chapelle Expiatoire.

Le comte de Paris a reçu samedi, au château d'Eu, MM. de Kermenguy et Villiers, députés, et dans la même journée MM. les sénateurs royalistes du Finistère, de Raïsme, Soubigou, amiral du Frélay et Le Guen.

tout le Far-West jusqu'à ce que tu aies retrouvé la trace de notre chère Sarah. N'épargne rien, ni la fatigue, ni surtout l'argent.

— Oh! comptez sur moi, gouverneur. — Au fait, pensait-il, voyager en semant l'argent sur la route, cela a plus de cachet que de rester ici comme un macaque niché dans les branches d'un cocotier.

Nancy se promenait sous la véranda qui régnait devant l'habitation, quand elle vit arriver son père au bras de Harry. M. Mac Dowel avait, dans cette attitude, une telle apparence de sénilité, il avait tellement vieilli à la suite des tristes événements racontés par nous, que Nancy se trouva égoïste et lâche d'avoir, au milieu de son propre bonheur, trop oublié les coups qui frappaient son père.

— Je ne m'en apercevais donc pas! se dit-elle; pendant que j'employais toutes mes forces à sauver la vie de l'un, l'autre mourait lentement à mes côtés.

Et la pauvre Nancy essaya furtivement deux larmes avant que M. Mac Dowel et Harry fussent arrivés sous la véranda.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Une vieille villageoise, arrivée à l'âge avancé de quatre-vingt-douze ans, perd son fils, qui en avait soixante et onze.

— Je m'y attendais, s'écrie-t-elle. J'avais toujours pensé que je ne l'éleverais pas.

Une bombe explosible a été jetée dans un appartement de la rue Crozatier, faubourg Saint-Antoine. Les dégâts matériels sont considérables.

M. Colton d'Englesqueville, commissaire de police, qui occupe un appartement au premier étage de cette même maison, croit que cette bombe lui était destinée.

Hier matin, ce magistrat, chargé de l'enquête, a arrêté un nommé François H..., comme étant soupçonné d'être l'auteur de cet attentat.

Une dépêche de Lyon annonçait hier que Cyvoct, impliqué dans l'affaire de l'explosion du restaurant du théâtre de Bellecour, a été condamné à mort par la Cour d'assises du Rhône.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 décembre.

On tente dès le début de la séance une légère reprise qui finit par avorter.

Les rentes et la plupart des valeurs demeurent au-dessous des cours d'hier après une inutile velléité de les dépasser. La même apathie règne sur le marché et les mêmes dispositions à la baisse subsistent.

Le 3 0/0 cote successivement 76.72, 76.70, 76.65, 76.70; l'amortissable, 77.95 et 78.02; le 4 1/2 0/0 1883, 105.92, 105.80, 105.75, 105.85 et en dernier lieu 105.90.

Le Suez est très-discuté, nous craignons que le cours de 2,000 ne soit définitivement perdu: il oscille entre 2,000, 1,980, 1,970, 1,995; dernier cours, 2,000; la Banque Ottomane se relève de quelques francs par suite du mouvement de bascule qui fait le fond des reprises du marché depuis plusieurs mois: 630, 655, 637.55; elle faiblit ensuite à 635.62 et clôture à 636.25.

L'Extérieure Espagnole s'avance à 56 11/16 et 56 3/4. C'est reculer pour mieux sauter.

Le Crédit Foncier est très-demandé aux environs de 1,230; le chiffre des nouveaux prêts consentis est de 5,954,000 fr. dont 5,750,000 francs en prêts fonciers et 204,000 fr. en prêts communaux.

L'Unifiée d'Egypte se relève à 315 et 320, sur la nouvelle d'un envoi de nouvelles troupes anglaises en Egypte.

L'Italien 5 0/0 cote 90.95 et 91.05; le Turc 5 0/0 8.65 et 8.85; le Lyon est lourd aux environs de 1,230, nous craignons qu'il ne descende plus bas encore; 1,795 le Nord, 1,425 le Midi, 1,255 l'Orléans.

657.50 les Chemins Autrichiens; 302.50 les Lombards.

Nous pensons avoir suffisamment insisté sur l'état actuel tant de nos finances que de notre politique pour que nos lecteurs n'aient pas d'illusions sur la possibilité d'une reprise que rien ne saurait justifier.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre invite les préfets à faire appel au dévouement et à la bonne volonté des anciens militaires appartenant à la réserve ou à l'armée territoriale, pour donner aux écoliers les premiers éléments d'instruction militaire.

Aux termes d'une circulaire du 20 mai 1883, les instructeurs qui se seront fait remarquer par leur zèle et leur bonne direction pourront obtenir la dispense de l'une des périodes d'exercice auxquelles ils se trouvent astreints comme faisant partie de la réserve ou de l'armée territoriale, sous la condition d'avoir fourni comme instructeurs trente séances s'ils sont dans la réserve, et vingt s'ils appartiennent à l'armée territoriale.

Les anciens militaires désireux d'obtenir le titre d'instructeur scolaire, devront adresser au général commandant la subdivision dans laquelle ils sont domiciliés, par l'intermédiaire de la gendarmerie, une demande accompagnée de leurs états de services.

LA TENUE DES DRAGONS.

On lit dans la *France militaire*:

« Enfin, nos dragons vont avoir une tenue définie (je n'ose pas dire définitive). »

» La 2^e direction n'attend plus, paraît-il, que le bon vouloir des dessinateurs pour faire paraître la décision y relative.

» Pas de chance, cette pauvre 2^e direction. Toujours des bâtons dans les roues en tout et partout.

» Mais revenons à nos dragons.

» Le collet rouge du dolman est conservé; donc, plus de collet blanc. « Tant pis pour qui s'en fâchera. »

» Le dolman aura neuf tresses, ceux qui n'en n'ont que sept actuellement en seront quittes pour en faire ajouter deux.

» Telles sont les lignes principales de cette nouvelle tenue, tant attendue et que nous aurons le bonheur de posséder quand MM. les dessinateurs de la 2^e direction voudront bien nous faire la grâce d'accoucher de l'œuvre importante qui leur a été confiée! »

Par décision ministérielle, M. Thornton, général de division, inspecteur général permanent des remontes, président de la commission d'hygiène hippique, est nommé président de la commission de classement des vétérinaires militaires.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

L'INCENDIE DU PONT-FOUCHARD.

Hier soir, un peu avant minuit, au moment même où finissait au théâtre la représentation de M^{me} Agar, le tambour et le clairon appelaient au feu.

Un incendie venait d'éclater au Pont-Fouchar, commune de Bagneux, chez M^{me} Morel, chapelière.

Vu de la place de la Bilange et de la rue de Bordeaux, ce sinistre semblait être considérable; une énorme gerbe de flammes et d'étincelles s'élevait dans l'air à une grande hauteur, au milieu d'une épaisse fumée; aussi les spectateurs d'*Oedipe* et des *Femmes savantes* se sont-ils portés en grand nombre sur le lieu du sinistre.

La pompe de Bagneux, manœuvrée par la compagnie de cette commune et par les habitants du Pont-Fouchar, et alimentée par plusieurs chaînes, fonctionnait déjà quand la pompe du théâtre, sous les ordres du lieutenant Maurat, fut mise en batterie dans le jardin attenant à la maison incendiée.

Le feu s'était déclaré dans l'unique étage de la maison où étaient entassées les marchandises de M^{me} Morel: chapeaux de feutre et de paille, casquettes et caisses d'emballage; en un clin d'œil, tout étant en feu, il fut impossible de sauver la charpente. Aucun des bâtiments voisins n'a eu à souffrir de cet incendie, circonscrit dès le début par la promptitude des secours.

Nous avons remarqué, sur le lieu du sinistre, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Procureur de la République, M. le Capitaine de gendarmerie et toute la brigade de Saumur. La compagnie d'infanterie du châteaue est arrivée sous les ordres de son sous-lieutenant, mais elle a dû reprendre le chemin de la ville presque immédiatement, son concours n'étant plus nécessaire.

La maison appartenait depuis trois mois à M. Huard, sabotier au Pont-Fouchar.

Les pertes s'élevaient à 6,000 fr. environ, couvertes par une assurance.

On ignore encore la cause de ce sinistre.

LES JUGES CONSULAIRES.

Le *Journal officiel* a promulgué la loi relative à l'élection des juges consulaires.

L'article 1^{er}, qui règle les conditions de l'électorat, supprime le système du suffrage restreint, et il appelle à élire les membres des tribunaux de commerce tous les commerçants patentés domiciliés depuis cinq ans dans l'arrondissement.

L'article 8 est relatif aux conditions d'éligibilité. Il les détermine ainsi:

« Art. 8. — Sont éligibles aux fonctions de président, de juge et de juge suppléant tous les électeurs inscrits sur la liste électorale, âgés de trente ans, et les anciens commerçants français ayant exercé leur profession pendant cinq ans au moins dans l'arrondissement et y résidant.

» Toutefois, nul ne pourra être élu président, s'il n'a exercé pendant deux ans les fonctions de juge titulaire, et nul ne pourra être nommé juge s'il n'a été juge suppléant pendant un an. »

Il résulte de la combinaison des deux articles, que nous venons de citer, que les véritables commerçants seront seuls éligibles, et que l'on ne pourra pas choisir les juges consulaires dans des catégories de patentés qui n'exerceraient pas réellement le commerce. Il y a, en effet, beaucoup de citoyens qui sont assujettis à l'impôt de la patente sans être commerçants: tels sont les avocats, les officiers ministériels, les médecins, les agents d'affaires. Tous ces patentés

ne seront, d'après la loi nouvelle, ni électeurs, ni éligibles.

LE PHYLLOXERA.

Le Recueil des actes administratifs contient un arrêté aux termes duquel les taches phylloxériques constatées dans la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire et la zone de protection seront traitées par le sulfure de carbone et aux frais de l'Etat.

LES VINS DE 1883.

Les cours du vin commencent à s'établir. Dans le Blésois, on paye les vins supérieurs du Vivier, Fleury, Mer et environs. de 86 à 88 fr. logés; les secondaires de 80 à 84 fr. logés. Les vins des environs de Ménars se payent toujours de 75 à 78 francs logés. Les vins blancs de la côte, 55 à 66 fr.; Sologne, de 65 à 72 fr. La tendance est à la baisse dans le Cher; si elle continue, on y verra les vins rouges à 90 fr. les 250 litres et les Tourna à 80 francs. Il en est de même pour les vins blancs de Vouvray; il en a été vendu dernièrement, à des débitants de Tours, à des prix inférieurs à 120 fr. dans des clos recherchés qui, habituellement, ne se vendaient que pour l'exportation en Angleterre, Belgique et autres pays.

NOYÉE DANS LE LAIT.

A Fontaine-Guérin, canton de Beaufort, la semaine dernière, M^{me} Guillois avait quitté sa maison avec l'aîné de ses quatre enfants, un petit garçon de six ans, pour aller à son jardin. Elle avait laissé les trois plus petits dans sa cuisine. A son retour, elle trouva sa petite fille, âgée de 16 mois, la tête dans un baquet rempli de lait caillé, destiné aux cochons. Elle la releva aussitôt, mais la pauvre petite était asphyxiée et tous les soins ne purent la rappeler à la vie.

M^r Bellot des Minières, évêque de Poitiers, a été mandé avant-hier à Paris par une dépêche spéciale du ministre des cultes. On sait que la candidature de cet évêque pour le siège archiepiscopal de Tours est chaudement appuyée par M. Wilson. Les Tourangeaux ne se montrent nullement empressés de le recevoir. Ils le préfèrent loin d'eux.

ATTAQUE NOCTURNE A MARCILLY.

Hier, dit le Journal d'Indre-et-Loire, nous annonçons la mort du sieur Ploux, résultant d'une attaque nocturne dans la nuit du 1 au 3 décembre. Le 2 décembre, Ploux était parti vers 10 heures du matin pour aller à Marigny-Marmande. Ayant un paiement à effectuer chez le notaire, il avait emporté avec lui une somme de 1,650 fr. Ce n'est que le lendemain matin, vers 6 heures, qu'il rentrait chez lui couvert de sang, les vêtements en désordre et presque évanoui. Sa femme, qui avait passé la nuit dans la plus grande inquiétude, s'empressa autour de lui, l'aida à se mettre au lit et lui prodigua les soins les plus assidus. Mais tout devait être inutile; Ploux avait reçu dans le bas-ventre plusieurs coups mortels; et, le 5 décembre au matin, il expirait. Avant de mourir, Ploux révéla à sa femme qu'il avait été attaqué par son beau-frère Joseph, près du bois de la Dose, à moitié route de Marcilly et de Marigny-Marmande. On a, en effet, constaté que, dans cet endroit, les herbes étaient foulées d'une manière peu ordinaire et que tout indiquait une attaque. Mais on ignore encore quel a pu être le motif de cette attaque. Ploux avait versé chez le notaire 1,500 francs; en rentrant à sa maison, il rapportait encore 440 francs. Il resterait donc un déficit de 40 francs. Cet homme a été vu dans plusieurs cabarets de Marigny-Marmande, où il a bien pu dépenser cette somme.

LE DRAME DE MONTARGIS.

Montargis (Loiret) vient d'être le théâtre d'un drame sanglant qui a causé une vive émotion dans toute la ville. Une dame F... avait quitté son mari, habitant Reims, et s'était réfugiée avec sa pe-

tile fille auprès de sa sœur, employée dans un magasin de modes à Montargis. Les deux sœurs habitaient la rue des Cinq-Maries, n° 5.

Avant-hier matin, le mari est arrivé. Il a essayé de décider sa femme à réintégrer le domicile conjugal, ou au moins à lui remettre l'enfant. Refus de la mère.

Vers onze heures, après une dernière tentative, il a tiré sur sa femme un coup de revolver dont la balle lui a traversé le cou. Puis il s'est fait sauter la cervelle. Il est mort sur le coup. Sa malheureuse femme a survécu trois heures et est morte après d'horribles souffrances.

L'enfant, qui était dans les bras de sa mère, n'a pas été blessé.

TRAGIQUE ÉVÉNEMENT.

Le Progrès, de Nantes, annonce une nouvelle qui produit dans la commune de Basse-Goulaine une vive émotion.

Le notaire de Basse-Goulaine, M. P..., qui devait assister mardi, à Clisson, à l'enterrement de sa grand-mère, a été trouvé mardi matin, vers neuf heures, dans son cabinet de toilette, baigné dans une mare de sang. M. P... respirait encore, bien que la tête fût horriblement fracassée par un coup de feu.

On se perd en conjectures sur les causes de ce tragique événement.

ÉQUITÉ RÉPUBLICAINE.

L'Espérance du Peuple, de Nantes, qualifie, comme elle mérite, la conduite du maire républicain de la commune de Mauves (Loire-Inférieure).

Un jeune homme de cette commune, du nom de Coquet, ayant un père et une mère vieux et infirmes, avait remis à son maire, M. Fleury, les pièces nécessaires pour être exempté du service militaire à titre de soutien de famille. Le conseil de révision termina ses opérations, et Coquet dut partir, n'ayant pas été admis à bénéficier des dispenses accordées par la loi.

On se figure peut-être que des jeunes gens reconnus plus indispensables dans leurs foyers avaient été exemptés. L'explication pourrait être vraisemblable, mais ici elle n'est pas applicable. Cet excellent maire républicain s'était tout simplement dispensé de produire le dossier de son administré à l'examen de la commission de révision. Ce fait pouvant paraître incroyable, citons les paroles que ce magistrat adressait au père de l'infortuné conscrit :

« Vous êtes infirme, pauvre et incapable de travailler, je le sais, dit alors M. Fleury au sieur Coquet, et je ne conteste pas que votre fils soit l'unique et indispensable soutien de votre famille, mais vos sentiments politiques et religieux me sont connus, vous n'obtiendrez rien. » Et vous pouvez dire à votre conseiller général, qui a envoyé un double de vos pièces au préfet, que votre fils partira pour l'armée. M. Herbette m'a autorisé à garder son dossier et à ne m'en dessaisir qu'après les opérations du conseil de révision. »

Ajoutons que le malheureux Coquet, victime de la haine républicaine et antireligieuse de ces aimables citoyens, vient de succomber à l'hôpital militaire de Nantes aux suites d'une fièvre maligne.

LES NOUVEAUX MAGISTRATS.

Sous ce titre, on lit dans le Petit Courrier, du Mans :

« Une bonne femme avait été condamnée en simple police, pour quelque contravention, à un jour d'emprisonnement. Elle interjette appel.

L'affaire vient à l'audience correctionnelle, et le Tribunal, après mûres réflexions, rend un jugement qui supprime le jour de prison et le remplace par une amende de dix francs.

« Permettez, fait l'avocat, je prendrai la liberté de faire observer au Tribunal que le maximum de l'amende édicté par le Code n'est, en l'espèce, que de cinq francs, donc... »

Stupéfaction des trois anabaptistes du siège, qui compulsent le Code, grognent, chuchotent, bafouillent, et finalement rendent un second jugement, par lequel ils restituent à la bonne femme le jour de prison qu'ils venaient de lui enlever.

« Pardon ! fait derechef l'avocat, ça ne peut pas aller comme ça : le premier juge-

ment a été rendu régulièrement — la décision est acquise et nous appartient. »

Cette fois, ahurissement complet du Tribunal, qui rechuchote, regrogne, rebafouille et redélière.

On croit qu'il va accoucher d'une troisième décision.

Pas du tout :

« Le Tribunal, dit le président avec majesté, a rendu deux jugements — c'est assez — choisissez celui qui vous conviendra ! — Greffier, appelez une autre affaire. »

Ceci se passait le 16 novembre 1883. Au théâtre du Palais-Royal ? — Non pas ! — à l'audience du Tribunal correctionnel du Mans. »

On vient de trouver, à Lezay (Deux-Sèvres) un vase contenant une grande quantité de monnaies d'argent du moyen âge, à l'effigie des comtes de Poitiers.

Ces monnaies ont été acquises en bloc par un horloger de Melle, qui en a déjà revendu un certain nombre à des amateurs de Paris.

LES RAVAGES DU GROUP.

Le group, cette terrible maladie, sévit en ce moment, d'une manière cruelle, dans le département des Côtes-du-Nord. Un grand nombre de familles lui ont déjà payé leur tribut. Dans la commune de Plédran, on cite la famille de Jacques Thomas, qui a perdu, en huit jours, le mois dernier, quatre enfants, dont deux le même jour, deux garçons et deux filles, de 3, 5, 7 et 10 ans.

Association artistique d'Angers

FESTIVAL C. SAINT-SAËNS

Avec le concours de :

M^{me} CASTILLON, soprano de la Société des Concerts du Conservatoire. — M^{lle} ROCHER, contralto, premier prix du Conservatoire de Paris. — M. AUGUEZ, baryton de l'Opéra. — M. GRANDVILLE, ténor de l'Association artistique d'Angers. — Les Chœurs du Grand-Théâtre. — Amateurs et enfants des écoles communales. — 150 exécutants.

DEUX JOURNÉES.

Dimanche 16 décembre 1883. — Salle du Cirque (quai National), à 1 h. 1/2.

Programme.

1^{re} PARTIE

- 1^o Ouverture de Ruy-Blas (Mendelssohn).
2^o Concerto pour le piano avec accompagnement d'orchestre (R. Schumann), exécuté par M. Saint-Saëns.
3^o Air de Samson et Dalila (C. Saint-Saëns), chanté par M^{lle} Rocher.
4^o Danse Macabre, poème symphonique (C. Saint-Saëns).
5^o Air de la Lyre et la Harpe (C. Saint-Saëns), chanté par M. Auguez.

2^e PARTIE

LE DÉLUGE, poème biblique en 3 parties, de Louis Gallet, musique de Camille Saint-Saëns. — 1^{re} partie : — Conception de l'homme, — Colère de Dieu, — Alliance avec Noé, — 2^e partie : — L'arche, — Le déluge, — 3^e partie : — La colombe, — Sortie de l'arche, — Bénédiction de Dieu. M^{me} Castillon, soprano. — M^{lle} Rocher, contralto. — M. Grandville, ténor. — M. Auguez, baryton, et les Chœurs.

Lundi 17 décembre 1883. — Grand-Théâtre d'Angers. — A 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1^{re} PARTIE

- 1^o Ouverture d'Obéron (Weber).
2^o Air d'Etienne Marcel (C. Saint-Saëns), chanté par M^{me} Castillon.
3^o Le Rouet d'Omphale, poème symphonique (C. Saint-Saëns).
4^o Air de la Lyre et la Harpe (C. Saint-Saëns), chanté par M. Auguez.
5^o LE DÉLUGE, poème biblique en 3 parties, de Louis Gallet, musique de Camille Saint-Saëns.

2^e PARTIE

Henry VIII, extraits. — I Marche du Synode. — II Air du Baryton, chanté par M. Auguez. — III Entr'acte. — IV Quatuor chanté par M^{mes} Castillon et Rocher, MM. Grandville et Auguez. — Airs de ballet : 1 Introduction, entrée des clans. — 2 Idylle écossaise. — 3 Danse de la Gipsy. — 4 Gigue et final.

M. SAINT-SAËNS dirigera l'exécution de ses œuvres.

BIBLIOGRAPHIE

UN CALENDRIER INDISPENSABLE. — La Librairie des Halles et Marchés, rue de Sartine, 4, à

Paris, vient de publier son Nouveau Calendrier à effeuiller, illustré, pour 1884.

Ce calendrier porte comme titre : Ephémérides commerciales, agricoles et foncières; il donne, pour chaque jour, outre les renseignements utiles ordinaires, les cours des marchandises et des rentes, le taux de l'escompte, etc. Chaque mois est précédé d'un résumé des travaux agricoles et d'un tableau donnant les cours moyens mensuels et les stocks.

Cette publication est surtout utile aux négociants, agriculteurs, courtiers, etc. Prix : 2 fr. 50 par exemplaire et 12 fr. pour 6 exemplaires, rendu franco. Joindre le montant en mandat ou timbres-poste.

Étrennes Musicales 1882

LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO

ŒUVRES CÉLÈBRES DE J. KLEIN

DIAMANT DU CŒUR, valse nouvelle (grand succès).

VALSES POUR PIANO : Vierge de Raphaël, Fraises au Champagne, Parfums Capiteux, Au Pays Bleu, Neige et Volcan, Cerises Pompadour, Pazza d'Amore, Pommes de Voisines, M^{lle} Printemps, Lèvres de feu, Patte de Velours, Larmes de Crocodile, Petits Soupers, Cuir de Russie, Péché Révé.

POLKAS : Tête de Linotte, Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, Coup de Canif, Truite aux Perles. — France Adorée, Marche Nationale, Raxis Roses, Mazurka, Royal-Caprice (gavotte Louis XV).

VALSES CHANTÉES : Fraises au Champagne, Parfums Capiteux, Cerises Pompadour, Pazza, Larmes de Crocodile. — MÉLODIES : Rayons Perdus, Soupir et Baiser, Barcarolle du Lac de Genève.

Prix des Œuvres de J. Klein : Piano seul ou Valses chantées, 2 fr. 50 c. — A 4 mains, 3 fr. — Mélodies, 1 fr. 70 c. — Nouvelles simplifiées (sous le titre de Broderies d'Argent) : Diamant du Cœur, Patte de Velours, Vierge de Raphaël, valse; Peau de Satin, polka, chaque, 1 fr. 70. Réception franco contre le montant en timbres-poste, à COLOMBIER, Éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

A Saumur : chez M^{me} MERCIER-FISCHER, place de la Bilange, et chez MM. L. FISCHER et fils, rue d'Orléans.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 17 décembre 1883,

Les Deux Orphelines

Drame en 8 actes, par MM. A. Dennery et Cormon.

1^{er} acte : l'Enlèvement. — 2^e acte : le Pavillon du Bel-Air. — 3^e acte : le Lieutenant de police. — 4^e acte : les Martyrs. — 5^e acte : l'Arrestation. — 6^e acte : le Départ des condamnés. — 7^e acte : la Tribu des Frochard. — 8^e acte : le Pardon et l'Oubli.

Distribution :

- Le comte de Linières..... MM. V. Le Brun.
Pierre..... Linières.
Jacques..... Mandar.
Le chevalier de Vaudrey..... Dharcy.
Le marquis de Presles..... Fauchaux.
Le docteur..... Allain.
Picard..... Lamy.
Martin..... Leprieu.
De Mailly..... Carell.
Lafleur..... Luneau.
D'Estrées..... Alexandre.
Marest..... Carell.
Un chanteur..... Louis.
Un sergent..... Poirier.
Un charretier..... Auguste.
Un homme du peuple..... Gabriel.
La comtesse de Linières..... M^{mes} Nantier.
Henriette..... Garniery.
Louise..... L. Lagarde.
La Frochard..... Pommeret.
Marianne..... Juliette Orain.
Sœur Geneviève..... Allain.
Florette..... Mandar.
Julie..... Hennesse.

Peuple, saltimbanques, condamnés, soldats. Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

La Chlorose et l'Anémie sont heureusement combattues par l'emploi régulier du Fer Bravais. Celui-ci redonne au sang appauvri la coloration qu'il a perdue par la maladie.

Dépôt à Saumur : M. D'HUY, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant,

CHEMISERIE SPECIALE

Sur mesure et confectionnée.

Chemises crêtonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile : 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans

SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-Cols et Manchettes — Bretelles et Jarrettières — Porte-monnaie — Boutons de manchettes et Tibis pour chemises.

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MARAIS.

Les créanciers de la faillite du sieur Ernest-Charles Marais, marchand-tapisier à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le vendredi 21 décembre 1883, à 10 heures du matin, en la salle des faillites, au Tribunal de commerce, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, de délibérer sur la formation d'un concordat ou de passer un contrat d'union.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(811)

OCCASION A VENDRE UNE VOITURE PETIT-DUC

Presque neuve.

S'adresser à M. MATIGNON-CHARRIER, carrossier. (812)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

42, rue Beaurepaire, 42, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

48, Rue du Marché-Noir.

ATELIER D'HORLOGERIE

M. PETIT prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il fait et garantit toute espèce de réparations d'horlogerie.

PRIX MODÉRÉ.

Réparations très-soignées.

CIDRE EXQUIS

(Garanti 230 litres, 15 francs).

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

Ministère de la Guerre.

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le MERCREDI 26 décembre 1883, à une heure, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1883 :

- 1^{er} GROUPE. — Métaux.
- 2^e GROUPE. — Fers et tôles.
- 3^e GROUPE. — Fil de fer.
- 4^e GROUPE. — Charbons.
- 5^e GROUPE. — Ingrédients divers.
- 6^e GROUPE. — Tissus.
- 7^e GROUPE. — Bois divers.
- 8^e GROUPE. — Cuir divers.
- 9^e GROUPE. — Accessoires de sellerie.
- 10^e GROUPE. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire,
SCHUSTER.

A VENDRE très-bonne et forte JUMENT NORMANDE, baie, 5 ans, propre à toute espèce de service.

S'adresser chez MM. BRUNET et PINET, à Saumur. (723)

A CÉDER DE SUITE,

FONDS D'ÉPICERIE

S'adresser rue Nationale, n° 8.

A LOUER MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

OBJETS D'ART et ANTIQUITÉS

LIVERANI

45, Rue Saint-Jean, Saumur.

Bas-reliefs en bronze, Plaques et Statuettes de Gian Bologna, Miniatures sur soie et ivoire, Peintures sur toile et cuivre de la vieille école italienne, Miniatures sur cuivre de Guido Reni.

Glaces, Petits Meubles à bijoux ébène et ivoire, Terres cuites et Groupes en marbre vieux jaune, Faïences d'Urbino, Monte Lupo, Savona, Pesaro, Bertinora, Delft et Faenza, Coupe cristal de Murano, près Venise, Broderies sur soie, Veleurs de Gènes, Brocates, Tapisseries de soie, Point Hongrois, vieux Effilés Renaissance avec sujets, Dentelles de Venise, Milan, Naples et Point d'Espagne, Voiles de fauteuils en dentelle ancienne, Nappes avec entre-deux effilés dans la toile.

Tous ces Objets, achetés séparément et choisis avec soin, ont été trouvés principalement dans les monastères, les vieux châteaux et chez quelques habitants de la campagne.

AUTHENTICITÉ GARANTIE.

Le Magasin d'Antiquités est ouvert de 4 heures à 5 heures, dimanches et fêtes excepté.

A VENDRE

DEUX

PETITES MAISONS

à Saumur, rue de la Croix-Verte,

ET

GRAND MAGASIN

à deux étages,

Près la gare d'Orléans.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

Grand Etablissement

BALS, NOCES et FESTINS.

A CÉDER, à Angers

POUR CAUSE DE MALADIE.

Excellente situation.
S'adresser à M. GUIHAL, rue Lenepveu, 13, à Angers. (797)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Propre au commerce,

Située rue Saint-Nicolas, n° 12,

UNE AUTRE MAISON

Actuellement occupée par M^{me} Leflet, aubergiste (hôtel de l'Espérance).

S'adresser à M^{me} veuve FERRE, 12, rue Saint-Nicolas. (786)

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets et servir de valet de chambre au besoin, et même soigner les malades.

ALPHONSE COLIN, rue Dacier, n° 34, Saumur.

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

La Maison GELLUSSEAU et RICOCHON, rue Cour-Saint-Jean, n° 6, demande un jeune homme désirant faire son apprentissage en mercerie et bonneterie. (764)

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgneuil (Indre-et-Loire), demande un 1^{er} clerc.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un clerc sachant faire les actes courants.

La maison SAINTON-GUILLON, quasi de Limoges, demande un apprenti.

M. VAUDEL, Grand'Rue, n° 45, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de la distribution en ville des lettres de faire part et tous imprimés à des prix modérés.

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de cocher ou valet de chambre; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

A VENDRE UN JOLI PLAN De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHARRIER, propriétaire à Gauré, commune de Varennes. (727)

PAS DE VENTE AU NUMÉRO

La France Théâtrale

Journal officiel des théâtres en France

Paraissant le Mercredi.

Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque semaine dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.

BUREAUX : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.

Abonnements : Trois mois, 10 fr. — Six mois, 18 fr. — Un an, 30 fr.

Pour les abonnements, s'adresser : soit aux correspondants (à Saumur, bureau de l'Echo Saumurois), soit à l'administration de la France Théâtrale, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GIBEL, directeur, à l'adresse ci-dessus.

L'OUEST

C^o ANONYME D'ASSURANCES sur la VIE
CAPITAL: 2 MILLIONS

Placement des fonds des assurés et des rentiers en contrats hypothécaires garantis par un domaine immobilier s'élevant à près de 100 MILLIONS.

RENTES VIAGÈRES immédiates et différées aux taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES avec remboursement au décès du rentier, de la moitié ou de la totalité du capital de la rente.

ASSURANCES PAYABLES en cas de Vie, en cas de Mort. — Dotation d'Enfants.

S'adresser pour tous renseignements à Paris au Siège social, Rue des Capucines, 22. Dans les Départements, aux Agents de la Compagnie.

A. M. CHOUANIERE, représentant de la Compagnie, à Saumur, rue Courcouronne. (780)

Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE 1883.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	76 85	76 90	Est	712 50	715	Obligations.			Gaz parisien	513	513
3 % amortissable	78 10	78 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1322 50	1325	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	502 50	502 50	Est	341 50	347
4 1/2 %	105	105 05	Midi	1130	1127 50	— 1865, 4 %	512	512	Midi	361 75	362
4 1/2 % (nouveau)	105 90	105 80	Nord	1737 50	1730	— 1869, 3 %	401	402	Nord	366 25	366 25
Obligations du Trésor	508	510	Orléans	1252 50	1260	— 1871, 4 %	394	392 50	Orléans	344	363 25
Banque de France	5300	5300	Ouest	772 50	772 50	— 1875, 4 %	501	502	Ouest	363	362 50
Société Générale	485	482 50	Compagnie parisienne du Gaz	1335	1342 50	— 1876, 4 %	502	500	Paris-Lyon-Méditerranée	365	364 50
Comptoir d'escompte	920	905	Canal de Suez	1998 75	1997 50	Bons de liquid. Ville de Paris	514	514	Paris-Bourbonnais	362	360
Crédit Lyonnais	530	535	C. gén. Transatlantique	500	505	Obligations communales 1870	437	435 25	Canal de Suez	558	560
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1197 50	1200				Obligat. foncières 1879 3 %	437	434			
Crédit de France	10 50	12									
Crédit mobilier	357 50	350									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)				Ligne de l'État (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLY						MONTREUIL-BELLY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct. soir						
3	8	matin	express-poste.	Saumur. (départ)	8 05	8 50	1 05	3 20	7 55	Montreuil-Belly (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03				
6	45	matin	(s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	8 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46	11 13				
8	56	matin	omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	8 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 23	10 20	4 51	8 54	11 23				
1	25	soir	—	Montreuil-Belly (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35				
3	32	soir	express.																
7	15	soir	omnibus.																
10	36	soir	(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Mixte soir				
3	26	matin	direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 55	Thouars (départ)	8 56	3 50	Montreuil (départ)	7 10	1 53	8 35	Poitiers (départ)	5 50	12 10	6 10		
8	31	matin	omnibus.	Montreuil-Belly	7 03	8 40	Briou-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55	7 02		
9	37	matin	express.	Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 16	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28	7 50		
12	48	soir	omnibus-mixte.	Briou-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Belly	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4 10	10 47	Arçay	8 01	2 27	9 10		
4	44	soir	—	Thouars (arrivée)	7 46	9 16	Saumur (arrivée)	10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	8 13	10 12		
10	24	soir	express-poste.							Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Belly (arrivée)	9 24	4 09	10 52		

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.